Communiqué de Ensemble!

Non à l'état d'urgence !

Les députés viennent d'approuver la prolongation de l'état d'urgence, députéEs du Front de gauche incluEs.

Pour « Ensemble! », si des mesures sont nécessaires pour assurer la sécurité des populations, l'état d'urgence fait peser de graves menaces sur les libertés publiques et le droit de manifestation. Déjà, plusieurs manifestations ont été interdites : celles contre les violences faites aux femmes le 21 novembre, en solidarité avec les réfugiéEs le 22 novembre, et, à l'occasion de la Cop 21, les 29 novembre et 12 décembre. Ce dispositif s'inscrit dans un processus de durcissement constant des textes législatifs parallèlement à une réduction des moyens de la police et de la justice.

L'état d'urgence implique que l'autorité administrative a pendant trois mois la prééminence sur la justice.

L'actuelle surenchère sécuritaire puise dans les propositions de la droite et de l'extrême-droite. Elle les légitime.

Ainsi en est-il de l'assignation à résidence pour les personnes censées menacer l'ordre public ou dont le comportement, les fréquentations iraient dans ce sens. Toutes les interprétations extensives, les stigmatisations sont rendues possibles.

Ainsi en est-il du recours possible de bracelet électronique pour certains assignés à résidence, de la déchéance de nationalité ou du visa de retour.

En parallèle, le gouvernement en profite pour donner son feu vert à l'armement des policiers municipaux et au port d'arme pour les policiers en dehors de leur service.

C'est pourquoi, « Ensemble! » condamne la prolongation de l'état d'urgence voulue par F. Hollande et son gouvernement et qui préfigure ce que pourrait être la réforme constitutionnelle instaurant un régime civil d'état de crise.

Ce n'est pas d'une refondation sécuritaire et autoritaire dont nous avons besoin mais d'une République sociale et démocratique, de plus d'égalité, de justice sociale et de liberté, ce qui implique la lutte contre le chômage et la précarité, contre tous les racismes, les discriminations.

Le 19 novembre 2015.